



La Ferté-Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20251105-RETRAIT_25Z0114-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025

Affichage : 07/11/2025

La Ferté-Bernard

RETRAIT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

A la demande du bénéficiaire

Commune de LA FERTE-BERNARD

DP07213225Z0114	
Date de dépôt	25/09/2025
Accepté	tacitement le 25/10/2025
Demandeur	COMMUNE DE LA FERTE BERNARD, Représentée par Monsieur Didier REVEAU 13 rue Viet 72400 LA FERTE-BERNARD
Projet	Travaux ou changement de destination sur construction existante : installation d'une pompe à chaleur à air sur le pignon à l'arrière du bâtiment non visible de l'espace public.
Terrain	BV-0154 11 rue Viet 72400 LA FERTE-BERNARD

Monsieur,

Vous bénéficiez d'une autorisation d'urbanisme dont vous avez demandé le retrait.

Le retrait par l'administration est possible dans les 3 mois suivant la décision si elle est illégale et à la demande du bénéficiaire¹.

Votre demande de retrait a été adressée à la mairie en date du 21 octobre 2025.

En conséquence, les éventuelles taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement et Redevance d'Archéologie Préventive) générées par cette autorisation n'auront pas à être acquittées. Une copie de ce courrier est transmise aux services de l'Etat chargé de la fiscalité et du contrôle de légalité.

Ce retrait signifie que votre autorisation est réputée n'avoir jamais existée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Ferté-Bernard, le 5 novembre 2025

Pour le Maire, par délégation de fonction

Arrêté n°20-410 du 5 juin 2020

L'Adjoint

Cécile KNITTEL

¹ L424-5 du code de l'urbanisme

Affiché le 21 NOV. 2025